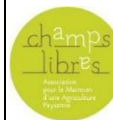


# CONTRAT D'ENGAGEMENT Légumes 2022

Entre les personnes ci-dessous adhérent.e.s à l'AMAP « Champs Libres », à jour de leur cotisation

NOM / Prénom (1<sup>ère</sup> personne) : \_\_\_\_\_  
 NOM / Prénom (2<sup>ème</sup> personne) : \_\_\_\_\_  
 Vous étiez déjà inscrit en 2021 et vos adresses, mails et tels n'ont pas changé  
 => vous pouvez laisser les zones suivantes vides  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Mail (1<sup>ère</sup> personne) : \_\_\_\_\_  
 Tél. portable (1<sup>ère</sup> personne) : \_\_\_\_\_  
 Mail (2<sup>ème</sup> personne) : \_\_\_\_\_  
 Tél. portable (2<sup>ème</sup> personne) : \_\_\_\_\_



Site : <http://www.amapchampslibres.fr>

Calendrier des distributions : <https://framadata.org/KShXd47gVlKTcgHQ>  
 Actualités/News/Photos : <https://padlet.com/amapchampslibres/u4v22li6qy6l1bgd>



**LES CHAMPS  
DES POSSIBLES**

<https://www.leschampsdespossibles.fr/>

## ET Le maraîcher :

Michel DESERVILLE, Entrepreneur salarié associé au sein de la Coopérative d'Activités Agricoles Les Champs des Possibles, sise Ferme de Toussacq, 77480 VILLENAUXE-LA-PETITE  
 N° SIRET: 51402794500013 - TVA : FR60514027945  
 Tel : 06-21-86-02-94  
 Email : deserville.michel@orange.fr

### PANIER COMPLET A TOUTES LES DISTRIBUCTIONS

Nb de paniers = 50 paniers complets	Total = 1200€
-------------------------------------	---------------

### PANIER COMPLET TOUS LES 15 JOURS

Nb de paniers = 25 paniers complets	Total = 600€
COPANIER SOUHAITE :	
SOUHAIT D'ETRE LA MEME SEMAINE QUE :	

### PARTAGE DE PANIER TOUTES LES SEMAINES

Nb de paniers = 50 ½ paniers	Total = 600€
COPANIER SOUHAITE :	

### PAIEMENT par PRELEVEMENT -

Les règlements se feront au bénéfice des *Champs des Possibles* et affectés au compte entrepreneur de Michel Deserville par prélèvement automatique mensuel. Le paiement de la part de production, dont il est rappelé qu'il doit être un préfinancement, peut se faire, en 1 fois, 4 fois ou 10 fois : Un échéancier sera remis à l'amapien(ne) par les *Champs des Possibles*.

**L'amapien(ne) remettra avec son contrat son RIB** L'autorisation de prélèvement lui sera remise ensuite.

Il s'engage à prévenir sans délai un référent maraîchage de tout changement de coordonnées bancaires en cours d'année.

<input type="checkbox"/> 1 prélèvement			<input type="checkbox"/> 10 prélèvements		
num	Date	Montant	num	Date	Montant
N°1	10 fev 2022	1200€ ou 600€	N°1	10 fev 2022	120€ ou 60€
<input type="checkbox"/> 4 prélèvements			N°2	10 mars 2022	120€ ou 60€
num	Date	Montant	N°3	10 avril 2022	120€ ou 60€
N°1	10 janv 2022	300€ ou 150€	N°4	10 mai 2022	120€ ou 60€
N°2	10 avr 2022	300€ ou 150€	N°5	10 juin 2022	120€ ou 60€
N°3	10 juil 2022	300€ ou 150€	N°6	10 juillet 2022	120€ ou 60€
N°4	10 oct 2022	300€ ou 150€	N°7	10 aout 2022	120€ ou 60€
			N°8	10 sept 2022	120€ ou 60€
			N°9	10 oct 2022	120€ ou 60€
			N°10	10 nov 2022	120€ ou 60€

**Inscription à au moins un atelier à la ferme** - d'autres dates seront proposées selon les besoins des légumes – les dates de récolte sont susceptibles d'être modifiées en fonction de la météo et de la maturité des légumes.

Atelier à la ferme	Date prévisionnelle*	Choix de l'amapien(ne) (cocher)
Désherbage oignons	Samedi 21 mai 2022	
Plantation des courges	Samedi 28 mai 2022	
Désherbage des carottes et betteraves	Samedi 18 juin 2022	
Récolte des petits pois	Lundi 13 et mardi 14 juin 2022	
Récolte des fèves	Lundi 27 et mardi 28 juin 2022	
Fabrication de choucroute	Samedi 8 octobre 2022	
Récolte et stockage des légumes d'hiver	Samedi 22 & 29 octobre 2022	

### Présentation des Champs des Possibles :

La coopérative Les Champs des Possibles propose un hébergement juridique, social, fiscal et comptable à des agriculteurs et agricultrices qui décident de développer durablement leur activité dans la coopérative. Leur statut est celui d'entrepreneur-salarié-associé, c'est-à-dire qu'ils ont les droits sociaux des salariés mais sont autonomes sur leur activité et sociétaires de la coopérative. L'activité est développée sur le site de la ferme collective de Toussacq, à Villenauxe -la-Petite.

### Composition des paniers :

Le nombre de variétés de légumes (4 à 10) pourra varier ainsi que le poids (environ 5 kg pour un panier complet) en fonction de la nature des légumes proposés et de la saison.

### Partage des récoltes :

Les distributions ont lieu tous les **jeudis entre 18h30 et 19h30**, aux Vergers de l'Îlot de Fontenay-sous-Bois (adresse : Sentier du Bois Guérin Leroux, Fontenay-sous-Bois).

Ce lieu est mis à disposition gracieusement de l'AMAP par l'association « Les Vergers de l'Îlot » qui entretient et gère un verger communal.

### Paniers non récupérés en fin distribution :

Les paniers non récupérés en fin de distribution ne sont pas remboursés. Les possibilités suivantes existent pour ces paniers.

1. Contacter avant la fin de la distribution l'un des distributeurs pour s'arranger pour le récupérer après la distribution chez lui.
2. Les légumes restants peuvent être partagés entre les 3 ou 4 personnes ayant fait la distribution.
3. Pendant les mois de juillet et août, les légumes restants peuvent être récupérés par des associations et offerts à des familles fontenaysiennes dans le besoin
4. Les légumes restants peuvent être stockés dans la cabane de distribution pour don au Verger de l'îlot le jeudi matin, pour l'alimentation des animaux du verger, ou des événements organisés par l'association du Verger

### Clauses de résiliation :

En cas de déménagement ou de force majeure, l'adhérent se charge de trouver un repreneur pour les paniers restant à livrer jusqu'à l'expiration de son contrat. L'AMAP peut mettre à sa disposition la liste des personnes intéressées par un contrat.

Les contrats ne peuvent être résiliés par le producteur qu'en cas de force majeure avérée (perte de l'exploitation, changement important de la situation familiale entraînant une impossibilité de production) après un préavis d'un mois. Le producteur s'engage à livrer les paniers dûs durant la période de préavis.

Les livraisons non effectuées seront remboursées par le producteur concerné. L'AMAP s'engage alors à rechercher un nouveau producteur.

Cette présente charte signée reste valable pendant toute la durée de l'adhésion.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP résumés ci-dessous et disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau Amap Ile-de-France:

#### Engagements de l'adhérent :

- Pré financer la production.
- Assurer **au moins 3 ou 4 permanences** en s'inscrivant en ligne sur le [calendrier des distributions](#)
- Se rendre **au moins 1 fois** sur la ferme pendant la durée d'engagement (cf page 1).
- Gérer le partage éventuel de son panier hors des distributions
- En cas d'inscription à un évènement, alerter qui de droit et gérer ses retards et ses imprévus.

#### Engagements du maraîcher partenaire

- Livrer chaque semaine ou quinzaine des produits de sa ferme, frais, de qualité et de saison, issus de l'agriculture biologique.
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents sur sa ferme s'ils souhaitent participer aux activités organisées par l'association
- Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.
- Respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique et la charte de l'agriculture paysanne

#### Engagements communs

- Les partenaires s'engagent à **partager les risques et bénéfices** naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Toutefois et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique. Seront alors présents les adhérents, le maraîcher et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien fondé des modifications à apporter.

Fait à Fontenay-sous-Bois, le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature de l'adhérent.e

Signature du maraîcher

Signature d'un représentant de la SCIC Les Champs des possibles

Planning 2022 des distributions

semaine	Date	Vacances scolaires	Distrib Légumes	panier complet	1/2 panier	panier complet distrib sem A-sem impaire	panier complet distrib sem B-sem paires
S52	paire	mer 29 déc 21	Vac Noel	non			
S01	impaire	jeu 06 janv 22		Leg n°01/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S02	paire	jeu 13 janv 22		Leg n°02/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S03	impaire	jeu 20 janv 22		Leg n°03/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S04	paire	jeu 27 janv 22		Leg n°04/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S05	impaire	jeu 03 févr 22		Leg n°05/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S06	paire	jeu 10 févr 22		Leg n°06/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S07	impaire	jeu 17 févr 22		Leg n°07/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S08	paire	jeu 24 févr 22	Vac Hiver	Leg n°08/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S09	impaire	jeu 03 mars 22	Vac Hiver	Leg n°09/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S10	paire	jeu 10 mars 22		Leg n°10/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S11	impaire	jeu 17 mars 22		Leg n°11/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S12	paire	jeu 24 mars 22		Leg n°12/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S13	impaire	jeu 31 mars 22		Leg n°13/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S14	paire	jeu 07 avr 22		Leg n°14/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S15	impaire	jeu 14 avr 22		Leg n°15/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S16	paire	jeu 21 avr 22		Leg n°16/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S17	impaire	jeu 28 avr 22	Vac Printemps	Leg n°17/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S18	paire	jeu 05 mai 22	Vac Printemps	Leg n°18/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S19	impaire	jeu 12 mai 22		Leg n°19/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S20	paire	jeu 19 mai 22		Leg n°20/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S21	impaire	jeu 26 mai 22		Leg n°21/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S22	paire	jeu 02 juin 22		Leg n°22/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S23	impaire	jeu 09 juin 22		Leg n°23/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S24	paire	jeu 16 juin 22		Leg n°24/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S25	impaire	jeu 23 juin 22		Leg n°25/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S26	paire	jeu 30 juin 22		Leg n°26/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S27	impaire	jeu 07 juil 22		Leg n°27/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S28	paire	jeu 14 juil 22	Vac Eté	Leg n°28/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S29	impaire	jeu 21 juil 22	Vac Eté	Leg n°29/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S30	paire	jeu 28 juil 22	Vac Eté	Leg n°30/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S31	impaire	jeu 04 août 22	Vac Eté	Leg n°31/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S32	paire	jeu 11 août 22	Vac Eté	Leg n°32/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S33	impaire	jeu 18 août 22	Vac Eté	Leg n°33/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S34	paire	jeu 25 août 22	Vac Eté	Leg n°34/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S35	impaire	jeu 01 sept 22	Vac Eté	Leg n°35/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S36	paire	jeu 08 sept 22		Leg n°36/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S37	impaire	jeu 15 sept 22		Leg n°37/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S38	paire	jeu 22 sept 22		Leg n°38/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S39	impaire	jeu 29 sept 22		Leg n°39/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S40	paire	jeu 06 oct 22		Leg n°40/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S41	impaire	jeu 13 oct 22		Leg n°41/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S42	paire	jeu 20 oct 22		Leg n°42/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S43	impaire	jeu 27 oct 22	Vac automne	Leg n°43/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S44	paire	jeu 03 nov 22	Vac automne	Leg n°44/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S45	impaire	jeu 10 nov 22		Leg n°45/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S46	paire	jeu 17 nov 22		Leg n°46/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S47	impaire	jeu 24 nov 22		Leg n°47/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S48	paire	jeu 01 déc 22		Leg n°48/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S49	impaire	jeu 08 déc 22		Leg n°49/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S50	paire	jeu 15 déc 22		Leg n°50/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S51	impaire	jeu 22 déc 22	Vac Noel	fin contrat	1200,0 €	600,0 €	600,0 €
S52	paire	jeu 29 déc 22	Vac Noel	fin contrat			